

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST n° 92/067

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

23 Juin 1992

DATE D'AFFICHAGE

23 Juin 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. SABATHIER par M. DINDINAUD
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENTS-EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE, MARCONI, MOULINEAU et QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de terrain auprès de Madame Yolande QUENTIN

VOTE : UNANIMITE

Par promesse en date du 17 AVRIL 1992 Madame QUENTIN Domaine de BELMONT 17200 ROYAN s'est engagée à vendre à la Ville une parcelle de terrain, issue de sa propriété, cadastrée AS N° 177 nécessaire à l'élargissement de la RUE JOLIOT CURIE et à l'aménagement de la RN 150.

En application des dispositions des articles L.332.6 et R.332.15 du Code de l'Urbanisme, il est prévu l'abandon gratuit de terrain en vue de l'aménagement de la voie précitée et, ce, dès la délivrance de l'arrêté de lotir actuellement en cours d'instruction.

De la division parcellaire résultant d'un document d'arpentage, d'une part, de l'arrêté d'alignement, d'autre part, il ressort que la surface de parcelle à céder s'établit à 2.638,00m² et porte le N° 177p de la section AS, la parcelle cadastrée AS 177p pour 17.085,00m² restant la propriété de Madame QUENTIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite une parcelle de terrain d'une surface de 2.638,00m² cadastrée section AS 177p dépendant de la propriété de Madame Yolande QUENTIN Domaine de Belmont 17200 ROYAN
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction qui sera dressé en l'étude de Maître NAUTIACQ notaire de la cédante
- de prendre en charge les frais et honoraires du notaire et du géomètre chargés de la régularisation de l'affaire
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 908 article 2101 du budget primitif pour l'exercice 1992

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 8 Juillet 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT